

Communauté de Communes des
Vallées de la Braye et de l'Anille
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°3 - 2/2
Commune : SEMUR EN VALLON

1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025
approuvant les dispositions de la modification de droit commun
du PLUi

Fait à Saint-Calais,
Le Président,

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022
Elaboration approuvée le : 28/01/2022

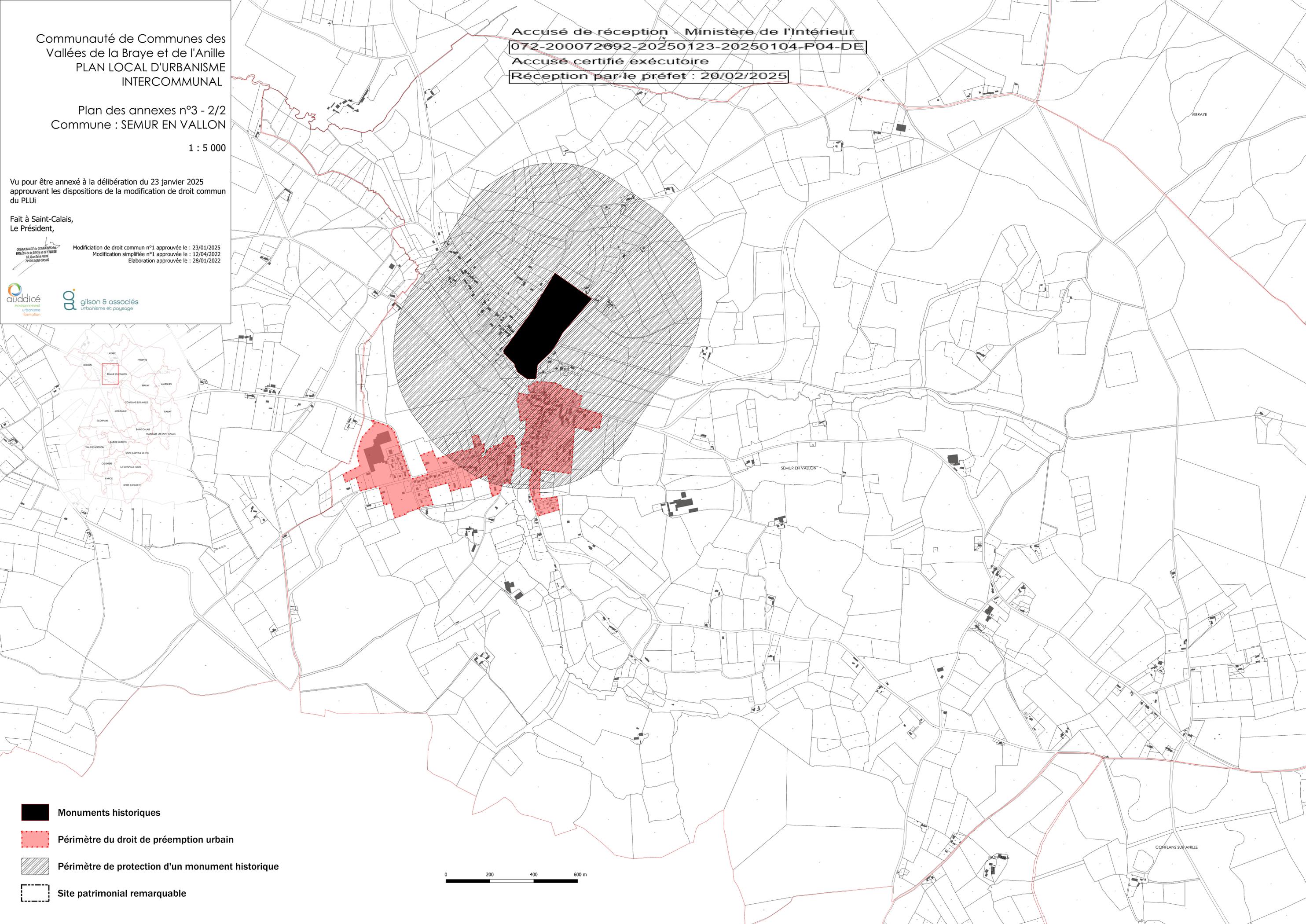


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250123-20250104-P04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025



■ Monuments historiques

■ Périmètre du droit de préemption urbain

■ Périmètre de protection d'un monument historique

■ Site patrimonial remarquable

0 200 400 600 m